

# Atelier « Vision » 3 – « Améliorer la qualité environnementale de la ville » 10/05/11

## Compte rendu – synthèse

Personnes ressources : Solange Verger (ADT), Myriam Cassiers (DEP), Yves Van de Castele (DEP)

Facilitateurs : Marc Lemaire (Ecores), Marcel Van Meesche (21 Solutions)

L'objet de ce compte-rendu est de faire une synthèse de la discussion qui a eu lieu dans le cadre de l'atelier « vision », afin de préparer les prochaines étapes visant à définir des axes stratégiques et des actions concrètes de mise en œuvre. L'objectif est de définir une vision souhaitée à l'horizon 2040.

Les participants aux ateliers ont listé une série de **facteurs de rupture** à prendre en compte, qui pourraient jouer un rôle décisif dans le futur de Bruxelles s'ils se réalisaient. Il s'agit des éléments suivants :

- l'essor démographique, en ce compris les aspects de densité croissante et de déséquilibre de la pyramide des âges qui en découle ;
- les flux migratoires ;
- la présence de grandes institutions internationales (et la dépendance de Bruxelles vis-à-vis d'elles) ;
- l'instabilité politique extérieure à l'Union européenne ;
- l'évolution des relations inter-institutionnelles (ville-Région-Etat) et l'avenir institutionnel de la Région (notamment concernant ses frontières) ;
- l'insularisation de Bruxelles ;
- la raréfaction des espaces disponibles sur le territoire régional ;
- le changement climatique, y compris dans ses aspects de perte de biodiversité et de santé publique ;
- la fragilité et l'interdépendance du système de production mondial et la possibilité de chocs aux répercussions incontrôlables (accident nucléaire, bug informatique,...) ;
- la dépendance aux matières premières, d'où le risque d'un appauvrissement relatif par rapport au reste du monde ;
- l'alimentation en eau potable ;
- la crise alimentaire mondiale et la réorganisation de l'agriculture (dépendance de la ville vis-à-vis de l'alimentation) ;
- le développement d'une agriculture urbaine et péri-urbaine ;
- le changement dans les modes de production et de consommation ;
- le « peak oil » et la raréfaction des ressources (eau, et même électricité...) ;
- l'évolution du prix de l'énergie ;
- la libéralisation des structures de gestion de l'énergie et des ressources ;
- les évolutions dans la façon de calculer la croissance (avec la prise en compte de critères plus qualitatifs)
- les migrations écologiques ;
- l'émergence de nouveaux objectifs environnementaux définis au niveau international (ex. zéro carbone) ;
- le développement du tourisme de proximité.

## La Vision

*Le texte ci-dessous a été construit sur base d'une synthèse des éléments de vision qui ont été exprimés dans la première partie de l'atelier et sur base des réactions et suggestions émises par les participants vis-à-vis de cette première synthèse lors de la seconde partie de*

*l'atelier. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'un travail de consensus en plénière, ce qui explique que des désaccords sont évoqués concernant certains points.*

**En 2040, nous souhaitons une aire métropolitaine bruxelloise durable où...**

**... les différentes fonctions urbaines (culture, services, commerces, activités économiques, travail, loisirs, écoles...) sont facilement accessibles pour tous**

- une certaine mixité fonctionnelle dans chaque quartier (max. 10' à pied) pour les services et équipements de proximité ;
- la localisation des pôles de développement (grands équipements et activités économiques) à proximité des nœuds de transports multimodaux, ou pour le moins, à proximité des lignes de transports en commun ;
- de manière plus générale, la prise en compte de l'accessibilité dans l'aménagement du territoire, c'est-à-dire développer de manière prioritaire les zones déjà bien accessibles ;
- un polycentrisme métropolitain, c'est-à-dire l'existence de plusieurs pôles de développement recouvrant chacun une certaine mixité fonctionnelle et une interconnexion performante entre les différents pôles ;
- une économie de proximité relativement importante au vu de l'accroissement du coût de l'énergie et du changement des modes de consommation.

**... la mobilité est optimale quel que soit le quartier, la mobilité des individus est privilégiée par rapport à la mobilité des véhicules et les transports alternatifs à la voiture sont favorisés**

- les besoins en déplacement sont moindres du fait de la mixité fonctionnelle des quartiers (c'est-à-dire de la proximité d'un certain nombre de services et de commerces) et d'une diminution des déplacements domicile-travail ;
- les différents modes de transport sont efficaces et agréables, financièrement accessibles pour tous, respectueux de l'environnement et d'une capacité suffisante ;
- le réseau de transport en commun est dense et s'appuie largement sur le réseau ferroviaire ; le service est fréquent, continu (24/24h, 7/7j) et accessible à tous les âges ; l'environnement est sécurisant à tout moment de la journée et de la nuit ;
- les transports en commun sont évalués selon la norme du « 5-5-5 » (un moyen de transport en commun à moins de 5 min à pied de chaque habitation ; un temps d'attente maximum de 5 min ; un temps de parcours de 5 min à pied entre l'arrêt et le point de destination + attente max. de 5 min en cas de correspondance) ;
- la voiture occupe une place secondaire parmi les différents modes de déplacements tandis que les modes dits actifs (marche à pied et vélo) et les transports publics sont largement dominants : 40% pour la marche et le vélo, 50% pour les transports en commun, 10% pour la voiture, ce qui suppose une diminution de 70% du nombre de voitures circulant à Bruxelles, c'est-à-dire 200.000 voitures pour les Bruxellois + 100.000 voitures entrantes. Les voitures restantes sont « propres » (émissions polluantes réduites, voitures électriques), de petit gabarit ou sont des « voitures partagées » ;

Mais certains acteurs soulignent que ces objectifs sont irréalistes, notamment si on prend en compte l'échelle métropolitaine et donc la problématique des navetteurs, et si ces pourcentages se rapportent au nombre de kilomètres (s'il s'agit du nombre de déplacements, c'est peut-être envisageable), un rapport 35/55/10 est sans doute plus réaliste. De plus, ils signalent que ce n'est pas la possession de la voiture qui doit être limitée mais son usage qui doit être rationalisé ;

- la diminution de la place de la voiture passe par une réduction des places de stationnement : zéro stationnement en voirie et un statu quo pour le stationnement hors voirie (avec une mise à disposition des parkings de bureaux pour les résidents bruxellois) ;

Mais de nombreux acteurs sont en désaccord avec l'objectif de supprimer totalement le stationnement en voirie car cela nuirait en premier lieu aux habitants de Bruxelles et l'attribution des places hors voirie aux habitants, même si elle est indispensable, ne peut être la seule solution du fait de la répartition très inégale des parkings

actuels. De plus, les effets de la suppression des places de stationnement peuvent être contradictoires (elle décourage la possession d'une voiture, mais elle peut aussi décourager son usage si un stationnement sur le lieu du domicile est assuré) ;

- les capacités de circulation sont déterminées en fonction de la capacité environnementale de la ville.

### ... le transport de marchandises occasionne un minimum de nuisances

- le transport des marchandises entrant dans la ville se réalise à 70% par la voie d'eau et le rail, d'où l'existence de terrains portuaires à l'intérieur de la ville.

Mais certains acteurs soulignent que ce chiffre devrait plutôt être ramené à 50% (en tonnes/km entrantes), d'autant que la voie d'eau et le rail sont adaptés pour les longs trajets mais beaucoup moins pour les petits trajets ;

- pour l'entrée et la sortie des poids lourds, des itinéraires spécifiques sont clairement établis qui minimisent les nuisances pour les habitants ;

- les entrées et sorties de marchandises se répartissent entre un centre principal de distribution urbaine (Schaerbeek Formation) et des petits centres de distribution décentralisés.

Mais l'opportunité d'avoir des petits centres de distribution en plus du centre principal n'est pas partagée par tous les acteurs ;

- la distribution des produits depuis les centres de distribution vers la ville se fait de manière privilégiée par le tram/bus, les taxis, les véhicules électriques et le vélocargo. De plus, des dispositions tant au niveau de la circulation que du stationnement facilitent cette distribution urbaine ;

- les matériaux de construction ainsi que les biens de consommation utilisés en Région bruxelloise sont aussi locaux que possible (y compris les produits d'alimentation via le développement du système/concept « slow food » et par conséquent le développement d'une activité agricole/maraîchère urbaine ou péri-urbaine) ;

- la capacité pour accueillir les marchandises dans le port de Bruxelles est adaptée au volume de marchandises : le terminal à containers est maintenu voire étendu.

### ... les activités économiques, et en particulier l'industrie urbaine, sont présentes et compatibles avec les autres fonctions urbaines et les critères environnementaux

- les activités économiques et en particulier l'industrie se développent au sein de la ville (dans l'aire métropolitaine mais aussi à l'intérieur de la Région bruxelloise) et fournissent de nombreux emplois aux travailleurs peu qualifiés : c'est donc un retour à une économie mixte (ce qui suppose une hausse de +50% d'industrie urbaine) ;

- ces activités économiques sont intégrées au tissu urbain, accessibles par les transports publics et sont compatibles avec les autres fonctions urbaines : elles n'empêchent pas la nécessaire construction de logements, respectent les normes environnementales et minimisent leurs émissions polluantes (-80% de déchets émis).

Mais certains acteurs soulignent l'impossibilité pour les activités industrielles de se développer dans des espaces trop étroits et sans aucune émission polluante. L'importance de l'industrie pour le développement et la survie économiques de Bruxelles nécessite certaines concessions (notamment au niveau de l'espace). Par contre, le processus de production peut être amélioré et l'impact environnemental mieux maîtrisé si on donne aux entreprises les moyens d'investir dans ce sens (via une réduction de 50% des charges administratives) ;

- le développement de l'économie urbaine va de pair avec le développement de formations et d'un enseignement adaptés, une simplification administrative des incitants financiers et le développement d'une capacité d'innovation ;

- les déchets et pollutions résiduelles (qui ne peuvent être totalement éliminés) génèrent une activité économique rentable, notamment via le traitement des déchets ou le recyclage ;

- le développement des transports en commun représente un secteur économique important et un des principaux employeurs de la Région (doublement du volume d'emplois).

**... l'économie « verte » représente une part importante de la production et constitue un secteur d'emplois dynamique**

- les métiers de l'économie verte sont de plus en plus nombreux et offrent du travail au niveau local dans la mesure où la plupart concerne des services de proximité.

**... l'environnement (la gestion des ressources, des pollutions et du milieu) est régulé de manière globale dans l'idée d'un métabolisme urbain adapté à une ville éco-responsable**

- même si les problèmes font l'objet d'un traitement par secteur (eau, sols, énergie, qualité de l'air), la gestion de l'environnement s'effectue de manière plus globale en tenant compte des interdépendances entre les différents éléments qui constituent l'écosystème/le métabolisme urbain. On a donc une maîtrise totale à la fois des entrées (ressources naturelles et énergies) et des sorties (pollutions et déchets) dans un objectif final de « zéro gaspillage » ;
- l'écosystème est géré à une échelle adéquate, celle qui permet un traitement efficace (notamment pour la gestion des énergies et l'épuration des eaux) ;
- la gestion globale de l'environnement est évaluée en fonction de l'empreinte écologique : on tend vers l'objectif de 1,2 ha/hab. pour la Région bruxelloise ;
- les pollutions (de l'air, de l'eau, des sols) et les nuisances sonores sont réduites (max. 50dBa partout) ;
- la régulation de l'environnement s'appuie sur un triple mécanisme : des actions individuelles, un monde du savoir et de la connaissance et des responsabilités collectives.

**... la consommation/production énergétique polluante (notamment en CO2) est réduite au minimum**

- au vu de la raréfaction des ressources non-renouvelables, les énergies renouvelables sont considérablement développées, notamment via l'investissement dans des projets de développement en dehors des limites régionales (notamment en mer du Nord). Elles représentent 60% de la production énergétique (et 100% pour l'énergie électrique) ;
- pour les énergies issues de sources conventionnelles (c'est-à-dire non-renouvelables), l'émission de CO2 est réduite de 50%, notamment grâce à des mesures de rationalisation énergétique.

[Certains acteurs soulignent qu'il faudrait une diminution de 80 ou 90% pour atteindre les objectifs de Kyoto \(qui exige une baisse de 2°C\) mais cela exige des avancées technologies nouvelles ;](#)

- l'efficacité énergétique des bâtiments est fortement améliorée : les bâtiments neufs répondent au standard « zéro énergie » et les opérations de rénovation intègrent les critères de la basse énergie.

[Certains acteurs veulent des objectifs encore plus ambitieux avec des bâtiments à « énergie positive » tandis que d'autres soulignent l'impossibilité de tels objectifs dans la mesure où il existe en ville très peu de possibilités de produire de l'énergie renouvelable en plus de sa consommation personnelle ;](#)

- 50% du parc immobilier est rénové ;
- le savoir-faire technologique en matière énergétique s'est développé à travers des centres de recherche spécialisés, les formations d'entreprises...

**... la qualité de vie est assurée dans tous les quartiers via des espaces publics multifonctionnels (c'est-à-dire qui conjuguent les fonctions environnementales, sociales, patrimoniales, récréatives, de mobilité...) et sécurisés pour tous les usagers**

- l'espace public, en ce compris, les espaces verts, les squares, les places et les rues, est un lieu de convivialité avec une véritable qualité urbaine qui allie les

fonctions de déplacements, de loisirs, de bien-être, de sociabilité et de préservation de la biodiversité. Ce sont aussi des lieux de patrimoine et de culture. Les enjeux environnementaux ne s'imposent pas au détriment de l'équité et des fonctions sociales ;

- les espaces publics sont rééquilibrés en faveur des piétons et des circulations douces tandis que la place de la voiture y est limitée et encadrée via des zones 20 et 30 étendues (de 65% à 85% des rues) et des zones 50, 70 et 90 réservés aux seuls grands axes de circulation (10%).

Mais une telle généralisation des zones 30 ainsi que l'opportunité de multiplier les zones 20 et les espaces dits « partagés » (c'est-à-dire sans voitures) ne sont pas acceptées par tous les acteurs. Parmi ceux-ci, certains relèvent que, pour être partagé, l'espace doit être ouvert à tous, y compris à la voiture ;

- les espaces verts sont en nombre suffisants (27m<sup>2</sup>/habitant) et répartis équitablement sur le territoire régional (un espace vert ou récréatifs de proximité à moins de 300 m de chaque habitation). La croissance démographique et l'augmentation de la densité qui en résulte ne se fait pas au détriment de la quantité totale d'espace vert par habitant qui doit rester au minimum équivalente à sa valeur actuelle. De nouveaux espaces sont libérés, de manière prioritaire dans les quartiers centraux, grâce à une densification du bâti, une accessibilité optimale de tous les espaces (en lien avec les espaces privés) et une diminution de la part attribuée à la voiture. Certains acteurs vont jusqu'à imaginer démolir pour mieux densifier ensuite et ouvrir les intérieurs d'îlots au public afin d'offrir davantage d'espace vert ;

- cela s'accompagne d'une désimperméabilisation (ou une déminéralisation) de 50% à 70% de l'espace public et d'une « verdurisation » des bâtiments (devant les habitations, dans les cours, sur les murs et toitures...) gérée par les habitants collectivement. Un coefficient de « biotope » (norme d'écologie minimale qui comprend tous les potentiels de verdure au niveau des cours, toits, murs et voiries) est adopté et systématisé pour tout projet de rénovation, restructuration ou construction de voiries ou bâtiments ;

- les maillages bleu et vert forment des tissus larges et denses à l'échelle de la Région mais aussi de l'aire métropolitaine et fournissent des services d'écosystème (c'est-à-dire que les ressources naturelles, comme l'eau, sont mises en valeur) ;

- des trames d'espaces naturels riches en biodiversité sont préservées (Natura 2000 etc.) et les espèces invasives sont combattues ;

- la responsabilité collective s'affirme dans certaines pratiques comme la gestion collective des espaces verts, une prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion privative, ou encore une prise en compte des objectifs environnementaux dans la gestion publique.

## Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
2.2/ 3.1 DURABILITE DE L'ECONOMIE: L'économie est durable et performante du point de vue environnemental (éco-efficiency: produire plus de biens et services en utilisant moins de ressources et rejetant moins de déchets). Elle se développe au service des fonctions urbaines et de l'environnement en général (thème commun à Economie/Environnement)	Appliquer les critères de durabilité à 100% des activités économiques	Définir notre modèles de durabilité			
		Diminuer l'utilisation de matières premières et d'énergie et la production de déchets	Réduire de 80% la production de déchets non-recyclables dans de nombreux domaines (déchets électriques et électroniques (D3E, informatique), objets encombrants valorisables, fraction grossière de déchets verts, PMC)	Stimuler la prévention d'usage de matériaux et d'énergie	
				Forcer à l'écoconception	
				Limiter la production, collecter et trier les déchets Développer les activités de valorisation des déchets: recyclage/réemploi/réparation/déconstruction des déchets et des pollutions résiduelles (activités économiques rentables et productrices d'emplois)	Recycler 50% des 45000 tonnes de déchets ménagers
				Travailler sur la localisation des entreprises en vue de favoriser les filières courtes pour l'Horeca, la restauration collective, etc	
Généraliser les systèmes de management environnemental de type EMAS (Eco Management and Audit Scheme) de l'UE		Viser 30% d'entreprises certifiées par un label de management environnemental	Viser le core business des entreprises (son process, ses produits, etc) plutôt que l'enveloppe (son bâtiment, ...)		
		Développer de nouveaux outils pour stimuler les entreprises			
		Réaliser un benchmark par secteur			

## Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
		Soutenir une réforme fiscale qui déplace la charge de la fiscalité sur base des critères de durabilité			
		S'inscrire dans une tendance de développement sans croissance		Choisir d'autres indicateurs que le PIB pour évaluer le développement Commander de études sur le bien-être sans croissance	
		Accompagner les entreprises qui exercent une activité "conventionnelle" dans la transition vers une économie durable, ce qui nécessite une modification du "core business" de certaines entreprises pour qu'elles s'orientent vers une économie de la fonctionnalité		Responsabiliser les entreprises (plus le secteur) par rapport à l'impact de leur production (emballages, produits chimiques, etc.) et évoluer vers une économie où l'entreprise devient responsable de ce qu'elle produit (entretien, retraitement, etc.)  Développer le leasing pour certains produits afin de responsabiliser le producteur qui resterait alors propriétaire du produit et aurait donc intérêt à ne pas faire d'obsolescence programmée	
		Bruxelles "Green City"	Encourager le développement des technologies de pointe (pour les carrosseries, ...) et des pratiques innovantes "smart-city" (e-conférence, e-mobility,...) dans tous les domaines pour positionner Bruxelles en tant que "green city"		
		Développer l'écologie industrielle (cfr programme Interreg de la SDRB) : les déchets d'une entreprise sont utilisés comme intrant par une autre entreprise			
		Développer l'économie de la proximité		Développer le 'rapid manufacturing' qui permet de produire des séries de pièces directement dans un matériau déterminé selon deux voies technologiques : les imprimantes 3D à haute vitesse pour produire des pièces plastiques et les techniques basées sur un apport dirigé de poudre, le plus souvent métallique.	

### Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
		Développer la mobilité durable >> cfr mobilité		FAB LABs (factory laboratories) de quartier : ateliers composés de machines-outils pilotées par ordinateur pouvant fabriquer rapidement et à la demande des biens de nature variée (vêtements, livres, objets décoratifs, etc.)	
	Développer une économie de l'écologie urbaine, une économie "verte", via les secteurs économiques environnementaux qui génèrent des emplois locaux (dont une partie peu qualifiés) et des services de proximité	Préparer la main d'oeuvre		ISP	
		Développer des projets (filiales) économiques, notamment l'écoconstruction, la gestion des déchets, l'alimentation, l'énergie, la gestion de l'eau, etc.		Finaliser l'Ecopôle	
				Evaluer les initiatives existantes (Recupel, Fostplus, etc.)	
				aider le secteur du réemploi	
		Faire gérer les biens communs (l'eau notamment) par l'autorité publique ou dans l'intérêt public			
		Favoriser les monnaies complémentaires, les services d'échanges locaux (SEL), les cuisines collectives et les groupements d'achats collectifs (GAS), notamment dans l'horeca			

## Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Elément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
<p>1.4/ 2.3/ 3.1</p> <p>DENSITE, MIXITE, HABITABILITE: La densification de la ville assure une mixité des fonctions en maintenant et en développant une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés tout en garantissant un haut niveau d'habitabilité et de qualité de vie, notamment par le respect des critères environnementaux (thème commun à Essor démographique/Economie/Environnement)</p> <p>RMQ: la réduction des nuisances environnementales liées à l'économie est traitée au point 2.2/3.1</p>	<p>Redéfinir les termes utilisés dans le cadre du PRDD et du PRAS sur base des critères de compatibilité avec l'habitat et d'utilité pour la ville</p>	<p>Distinguer l'activité productive et le tertiaire lourd (transport, logistique) du tertiaire classique</p>			
		<p>Définir les activités "utiles à la ville" et les critères pour objectiver cette définition &gt; déclinaison en outils opérationnels partagés par les acteurs économiques</p>			
	<p>Dans les zones de mixité, garantir un niveau satisfaisant d'habitabilité à proximité des activités économiques</p>	<p>Travailler sur les outils existants : permis d'environnement et permis d'urbanisme</p>		<p>Introduction de règles permettant de créer une compatibilité entre les fonctions et de mesurer les impacts des activités</p>	
	<p>Garantir la mixité des fonctions notamment la présence d'activités économiques - dans les zones résidentielles, dans les zones mixtes et de forte mixité</p>	<p>Favoriser la mixité des fonctions</p>		<p>Etudes d'impact environnemental et social (EIES)</p> <p>Détermination du type d'activités possibles selon les endroits - autoriser plus d'activités économiques dans les zones de logements</p>	
				<p>Agir sur les chancres ou les bâtiments vides pour les remplir avec de nouvelles fonctions</p>	
				<p>Maintenir les habitants dans les quartiers</p>	

## Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
		<p>Conserver ou ramener, dans des zones de mixité, les activités économiques qui sont compatibles avec l'habitat et dont la ville a besoin ou qui sont génératrices d'emplois et/ou de richesses</p>		<p>Garantir la multifonctionnalité des équipements</p> <p>Reconnaître que l'activité économique est une fonction faible à protéger car elle est utile au bon fonctionnement de la ville mais menacée notamment par la pression foncière</p> <p>Pour les nouveaux projets en zones mixtes, favoriser les conditions de mixité (réversibilité de fonction des RDC en imposant des critères notamment techniques: hauteur sous plafond, charges, etc.</p> <p>Définir d'autres types d'espaces qui peuvent accueillir des activités économiques en vue de multiplier les lieux potentiels / calcul des seuils admissibles (versus gestion subjective actuellement) / quota de types d'activités économiques</p> <p>Attirer les activités économiques via des primes/appui à l'installation</p> <p>Travailler au niveau du PRAS pour se doter d'outils réglementaires garantissant la mixité en veillant toutefois à ne pas générer des règles inapplicables (résilience/adaptabilité du cadre)</p> <p>Pour les nouvelles activités industrielles compatibles avec l'habitat, définir des critères, notamment l'intérêt pour Bruxelles en termes de services/biens offerts et de retour au niveau de l'emploi créé et/ou de l'image</p>	
	<p>Implanter ou conserver dans des zones spécifiques les activités incompatibles avec l'habitat (activités productives ou autres) mais que l'on souhaite maintenir en ville (dont la ville a réellement besoin pour son fonctionnement, l'emploi de ses habitants ou son économie)</p>	<p>Déterminer les activités de production</p>	<p>Etablir les conditions de la protection des activités de production</p>	<p>Eviter les positions "dogmatiques" par rapport aux zones industrielles et portuaires: maintien de la même surface totale pour l'industrie mais possible réaffectation et relocalisation &gt; compensation des changements d'affectation</p>	

### Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
				Permettre l'exploitation du canal pour développer des activités économiques et maintenir les terrains le long du canal (activités logistiques),	
		Accroître la maîtrise du foncier			
		Maintenir le principe du zonage (vs mixité) / Recréer des espaces urbains réservés aux fonctions économiques pour limiter l'impact des nuisances et accepter que les activités économiques génèrent de telles nuisances			
		Protéger les activités <u>indispensables</u> au bon fonctionnement de la ville (ex: centrale à béton, boulangerie, etc.) via des localisations dédiées (exclusion du logement) et adaptées fonctionnellement			
		Interdire le logement en ZIU et ZAPT			
		Faciliter l'accès en transport en commun notamment aux ZIU et ZAPT pour faciliter l'embauche de bruxellois			

## Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
3.2/1.5 ENERGIE: La consommation et la production d'énergie polluante (notamment au niveau des émissions de CO2) est réduite au minimum (thème partiellement commun Essor démographique/Environnement: question de la rénovation du bâti)	Réduire drastiquement la consommation et la production énergétique polluante : -20% pour la consommation ; -20% d'émission de CO2 (sachant que la déclaration gouvernementale prévoit -30% de CO2 en 2025) ; +20% d'énergie renouvelable (pas forcément produite en RBC).	Rénover et construire les bâtiments sur base des meilleures pratiques énergétiques disponibles (thème commun Essor démographique/Environnement)	2015: bâtiments neufs passifs et basse ou très basse énergie pour les rénovés / 2020: 50% du bâti est rénové avec - 70% de consommation d'énergie + zéro carbone pour tous les nouveaux projets de constructions + toutes les constructions publiques sont exemplaires (-50% de CO2) avec une comptabilisation du CO2 et l'établissement de quotas d'émissions pour tous les bâtiments publics (nouveaux ou existants)	Agir via le Code du Logement: renforcer le lien entre les normes du Code du Logement et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments	
				Maîtriser le report sur les loyers ou les charges de la plus-value locative générée par la rénovation (augmentation du loyer suite à l'amélioration du bien)	Les loyers des logements rénovés ne dépassent pas 30% des revenus des locataires
				Encourager la rénovation par les particuliers	
				Améliorer la qualité des prestations des entrepreneurs	
		Développer des outils pour rendre viables tous les investissements consentis dans le secteur de l'énergie (en plus de ceux identifiés pour les bâtiments)	Tous les investissements sont viables	Fiscalité qui oriente les investissements en matière d'énergie	
		Développer et diversifier les énergies renouvelables: production locale et importation. Pas d'unanimité sur le système de la compensation carbone		Investir dans des projets de production d'énergie renouvelable en dehors de la RBC (ex: Mer du Nord)	
				Décentraliser la production d'énergie au niveau local (panneaux solaire, cogénération, biométhanisation, etc)	
				Développer la biomasse là où c'est pertinent (tenir compte du traitement des fumées, de l'approvisionnement, etc.) notamment au niveau des îlots de bâtiments (reseau de chaleur)	

## Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
				Stimuler largement le solaire (le plus grand potentiel d'énergie renouvelable en contexte urbain)	
				Développer la biométhanisation pour les déchets organiques	
		Réduire les émissions des sources conventionnelles d'énergie, en particulier dans le secteur automobile	Les véhicules automobiles sont à très basses émissions de CO2: <80gr CO2/km		
		Pas de consensus sur la sortie du nucléaire mais accord sur le fait de ne pas augmenter la part du nucléaire et pour ne pas comptabiliser le nucléaire comme énergie renouvelable			
		Créer un ou plusieurs centres de recherche spécialisés et développer des formations d'entreprises sur la question énergétique			
	Disposer d'un transport efficace du point de vue énergétique (cfr mobilité)				
	Prendre en compte l'énergie grise (énergie nécessaire à la production d'un matériau ou d'un produit) dans les politiques: limiter les achats et dépenses inutiles qui génèrent une consommation d'énergie, prendre en compte les relations entre les productions internes et externes au territoires régional	Favoriser la réutilisation, les circuits courts, le recyclage, et prolonger la durée de vie des biens		Encourager les filière existantes de réutilisation (Oxfam, Les Petits riens, etc.) auprès des consommateurs, améliorer l'image de ces filières (ex/ kringloopwinkel en Flandre) - veiller à tenir compte des performances énergétiques parfois mauvaises des vieux appareils (évaluer la pertinence de les maintenir sur le marché)	
				Pour le recyclage, garantir une plus grande proximité des services	
				Lutter contre l'obsolescence programmée (des fabricants mettent sur le marché des biens à la durée de vie délibérément réduite dès la conception pour inciter les consommateurs à en acheter en remplacement)	
		Développer l'économie de la fonctionnalité			

## Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
3.3 GESTION GLOBALE DE L'ENVIRONNEMENT: L'environnement (la gestion des ressources, des pollutions et du milieu naturel) est régulé de manière globale, dans l'idée d'un métabolisme urbain : une ville est vue comme un organisme vivant avec des flux de matières et d'énergie entrant et sortant	Faire de Bruxelles une ville durable par la prise en compte de son métabolisme urbain	Sensibiliser, communiquer, former sur les thèmes de la construction durable (HQE, PEB, etc.), la consommation durable, la gestion de l'eau, du bruit, de l'énergie, etc. Afin que les acteurs urbains (habitants, entreprises, pouvoirs publics, etc.) soient conscients de l'impact qu'ils ont sur la nature et les ressources naturelles	Indicateurs pour évaluer l'impact environnemental: pas d'indicateur général à ce stade mais des indicateurs partiels (bilan carbone, bilan H2O, pesticides, etc.) mais il est intéressant d'évaluer l'évolution dans le temps au départ d'un indicateur même imparfait		
		Maîtriser totalement les entrées (ressources, énergies, eau) et les sorties (déchets, rejets). Réduire les pollutions (air, eau, sols, bruits, etc.) et gérer le sous-sol		Intégrer les critères de développement durable dans les documents de planification et d'urbanisme	
		Encourager les circuits courts, c'est-à-dire la production et la consommation la plus locale possible selon un échelle à moduler selon les produits: potagers urbains (notamment sur les toits), boulangeries de quartier, réutilisation de l'eau de pluie, production d'énergie solaire, etc.		Rendre la consommation publique exemplaire	
		Établir le coût-vérité pour l'usage des énergies et ressources naturelles (traitement des eaux usées, transports de marchandises, déchets, etc.): appliquer les principes du principe du pollueur-payeur		Encourager la réduction de la consommation privée	
				Favoriser les modes alternatifs de consommer: monnaies complémentaires, services d'échanges locaux (SEL), cuisines collectives, groupement d'achats collectifs (GAS), notamment dans l'Horeca	

## Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
3.4 ESPACES VERTS: Dans les zones urbanisées, les espaces verts (min. 27m <sup>2</sup> par habitant) se déploient à trois échelles: un maillage vert et bleu (qui fournit des services éco-systémiques), une verdurisation de nouvelles surfaces qui fournissent des espaces verts de proximité (un espace vert à moins de 300 mètres de chaque domicile) et des espaces verts d'intérêt régional	Augmenter les superficie d'espaces verts accessibles	Réaffecter des espaces destinés à la construction, principalement dans le centre et la 1ère couronne			
		Donner un rôle aux espaces verts privés pour augmenter la surface des espaces verts accessibles		Ouvrir les intérieurs d'îlots et préserver leur perméabilité et leurs végétaux	
		Rendre les grands domaines privés accessibles (ex: via une servitude de passage)			
		Etre attentif à la qualité paysagère des espaces privés			
		Privilégier les espaces communautaires collectifs			
		PRAS: imposer des espaces collectifs pour toute nouvelle construction publique; attribuer des "bons points" de permis d'environnement pour les entreprises laissant leurs espaces verts accessibles, etc.			
		Préserver les quelques espaces agricoles productifs			
		Augmenter les surfaces vertes directement liées aux bâtiments privés ou publics (toitures vertes, façades végétales, etc.)			
		Augmenter les espaces verts publics	préserver les grands espaces verts régionaux et garantir leur accessibilité en transport en commun		
			Rendre les étangs et fontaines plus accessibles		
Développer les réseaux verts et bleus en tendant à épouser la morphologie géographique de l'aire métropolitaine					
PRAS: repérer les voiries assez larges pour l'implantation de la trame verte; établir des critères de gestion des espaces verts;					
Augmenter la capacité d'accueil des espaces verts et des équipements en relation avec la densité de population					
Associer un grand parc à tout développement de ZIR					
Mieux utiliser les espaces verts associés aux écoles					

## Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
	Protéger et accroître la biodiversité en ville	Préserver les trames riches en biodiversité (ex: Natura 2000)			
		Combattre (ou interdire) les espèces invasives : espèce vivante exotique nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels			
		Augmenter toutes les capacités d'accueil possibles (toitures vertes, nichoirs, plans d'eau, etc.)			
		Créer et mettre en oeuvre un coefficient biotop/surface pour toute nouvelle construction ou rénovation			
		Créer une reconnaissance officielle pour les organisations qui sont actives en matière de biodiversité			
Reconnecter les habitants à la nature		Développer les espaces verts comme lieux de quiétude			
		Développer l'information et la sensibilisation aux ressources naturelles, biodiversité, eau, etc. Et encourager la co-gestion des espaces avec les habitants (via des appels à projets encadrés par des animateurs)			
		Développer les potagers dans les espaces verts privés ou publics et imposer des chartes de gestion écologique			
		Développer les maillages vert et bleu de façon à ce qu'ils constituent des lieux d'échanges sociaux et des voies de communication secondaires			
Désimperméabiliser les surfaces publiques et privées ou éviter leur imperméabilisation		Gérer la perméabilité au niveau de la parcelle			
		Aménager les voiries, espaces publics, infrastructures d'équipements pour permettre la perméabilité (fossés, arbres, bac, etc.)			

## Tableau de l'atelier N° 3: "Améliorer la qualité de l'environnement"

Élément de vision / Visie-elementen	Objectif principal à atteindre en 2020 / Hoofddoel voor 2020	Axe stratégique / Beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur de l'axe stratégique pour la RBC en 2020 / Specifiek doel of succesindicator van de beleidslijn voor het BHG in 2020	Sous-axe stratégique / Ondersteunende beleidslijn	Objectif spécifique ou indicateur du sous-axe / Specifiek doel of succesindicator van de ondersteunende beleidslijn
	Développer une approche globale: intégrer la question environnementale dans toutes les politiques et notamment l'urbanisme et la gestion du territoire (lier végétation, mobilité et attractivité urbaine)	Rendre le développement durable et la participation citoyenne transversaux à toute politique régionale			
		Révision du PRAS pour une vision plus globale: limiter les dérogations et les divisions en de multiples zones; articuler le PRAS aux enjeux environnementaux; établir des principes spécifiques à la 1ère et à la 2ème couronne			
Améliorer la gestion des espaces verts publics		Développer une identité régionale des espaces verts par une stratégie en matière de mobilité, signalisation, etc.			
		Eco-gérer les espaces (gestion écologique, récupération d'eau, tri des déchets, interdiction des pesticides, etc.)			
		Développer les moyens de gestion quotidienne des espaces publics (emplois locaux)		Emplois de gestion pour le public bruxellois et formations adaptées	

## **Atelier Actions - Environnement**

**4 octobre 2011**

**Animateurs : Marc Lemaire (Ecores), (Solution21)**

**Personnes ressources : Lise Nakhlé (ADT), Myriam Cassiers (DEP)**

### **Durabilité de l'économie**

- Mettre en place un « Village de l'écoconstruction » sur le site du Port de Bruxelles.
- Faire évoluer les principes de l'économie classique vers les principes de l'économie durable. Celle-ci devra répondre aux besoins de la ville et au service des Bruxellois, avec participation d'un maximum de parties prenantes
- Encourager les filières d'économie verte, via un maillage « d'économie verte » : fixer un taux d'occupation minimal réservé aux entreprises de production verte/locale, réservation de terrains/zones aux entreprises, identification des conditions d'accueil des entreprises vertes (entreprises de proximité pour la production et la consommation,...) → adaptation des instruments légaux (PRAS, permis d'environnement, etc.), coordination avec les acteurs publics tels que la SDRB, la SRIB, le Port de Bruxelles pour mettre en œuvre ces propositions
- Repenser/changer les outils d'évaluation et de suivi existants : combiner indicateurs microéconomiques avec considérations plus régionales, création d'un accompagnement, mise en place d'un système de suivi pour les entreprises sur des questions de développement durable
- Mise en place d'un « inspecteur » en développement durable qui devra donner un avis contraignant sur le caractère durable d'une décision du Gouvernement (à l'instar de l'Inspecteur des finances)
  - « L'inspecteur » de développement durable élabore :
    - o une politique de la recherche et du transfert des connaissances, y compris la sensibilisation, et de l'innovation tant vers les milieux professionnels, institutionnels et du grand public
    - o une politique de qualité des produits
    - o coordonne la communication
- Rapprocher la « production » de la « consommation » en favorisant une meilleure occupation du territoire et favoriser l'alimentation locale :
  - o « agriculture et fermes urbaines » (ex. : Canada, USA,...) sur les toitures des bureaux → envisager un projet pilote avec un entrepreneur et un bâtiment en construction
  - o installer de petites activités productives maraichères liées à la voie d'eau
- Chantiers et filières verts :
  - o développement des filières liées à la construction, la valorisation des déchets de déconstruction
  - o développer la « durabilité » du processus dans tous les aspects du développement durable : participation de l'ensemble des parties prenantes permettant d'intégrer différents volets de clauses sociales et de favoriser l'emploi des bruxellois

- Mise en place d'un cahier des charges reprenant des informations à l'attention des entrepreneurs sur les filières vertes
  - financement sur base du respect du cahier des charges « vert »
  - Précision des éléments à mettre en place tout au long de la mise en œuvre pour une réalisation « durable » du projet (type de matériaux à utiliser, filières vertes, bonnes pratiques d'économie énergétique et de recyclage, etc.)

## **Energie**

- Envisager une économie énergétique sociale et des services pour les petits travaux de proximité : mutualiser les entreprises offrant des petits travaux (de proximité) tel que le ramonage,...
- Coopérative d'investissement  
Exemple : investissement commun dans des panneaux photovoltaïque (par immeuble ou rassemblement de voisins)
- Création d'un label bruxellois prenant en compte la consommation d'« énergie grise » (quantité d'énergie nécessaire au cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'utilisation, l'entretien et à la fin le recyclage)
- Prise en compte des questions de proximité et de qualité dans la production
- Energies renouvelables :
  - création d'un Fonds d'investissement énergétique à l'attention des sociétés et des particuliers, afin d'encourager les investissements dans les secteurs à haute performances énergétique.
  - investissement dans une production d'énergie hors de la Région de Bruxelles Capitale.
- Mettre en place la tarification progressive de l'électricité suivant la notion de « pollueur-payeur »
- Mettre en place des instruments pour maîtriser le prix de l'énergie :
  - taxer la performance énergétique via le précompte immobilier. Il est également question de préparer les citoyens, en les informant, de la future et constante augmentation du prix de l'énergie
  - concertation avec les autres régions afin d'éviter la concurrence entre les territoires
- Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle d'exemple → bâtiments publics (écoles, administration) doivent être les premiers à adopter une attitude de consommation responsable. Penser aussi à intensifier l'éducation à la réduction d'énergie dans les écoles (touche enfants, parents, enseignants) → établir un Plan lumière pour les bâtiments publics (pour réduire leur consommation). Un Plan Lumière existe déjà à Bruxelles mais il ne concerne actuellement que les voiries régionales

- Activer les systèmes d'éducation permanente dans le cadre du secteur de l'énergie (et de la sensibilisation plus globale à l'environnement) : maison de l'énergie, travail des associations de terrain,...
- Energie et rénovation :
  - o Anticiper l'évolution des normes énergétiques sur le long terme (les normes obligatoires aujourd'hui auront peut-être doublées dans 10 ans, c'est-à-dire moins que la durée de vie d'une toiture)
  - o Imposer le standard passif ou basse énergie sur l'ensemble d'un bien lors de sa rénovation et pas seulement sur l'objet des travaux
  - o Intégrer des critères d'insalubrité énergétique dans le cadre du Code du logement (réflexion en cours)
  - o Développer la notion de coût d'occupation pour les entreprises → créer un système de facturation énergétique avec différents paliers de consommation : si la surface est élevée et inutilisée, le palier de facturation le sera également
  - o Revoir le RRU pour permettre l'isolation par l'extérieur : s'inspirer de l'étude CEERA (Compagnie d'Etudes Energétique et de Réalisations Avancées) réalisée en 2007, qui concerne l'isolation pour l'extérieur des bâtiments et analyse l'application des normes de standard passif sur le bâti bruxellois suivant les différentes formes d'habitat

## **Espaces verts**

Gestion quantitative :

- Verdurisation → augmenter les espaces verts
  - o Au cadastre : intégrer plus d'espaces verts (publics et privés) par parcelle afin de densifier le maillage vert. Penser chaque parcelle de manière plurifonctionnelle.
  - o Au PRAS : développer des « normes vertes » avec :
    - système de compensation (en termes de qualité environnementale et pas seulement en termes de surface). Cf. la législation allemande qui octroie seulement un permis quand la valeur écologique est conservée sur les lieux ou compensée ailleurs
    - un système de normes de qualité concernant la biodiversité sur les espaces verts : mise en place d'un coefficient de biotope (comparable, par exemple, aux certificats électriques avec mention A, B, C, D, etc. ou sous forme de pourcentage de qualité en biodiversité)
    - multifonctionnalité des espaces verts (parc, plaine de jeux, espace de détente,...)
  - o Fonds publics pour l'acquisition d'espaces verts → prolongement de l'« ordonnance » nature : acquisition par le Gouvernement (droit de préemption) des places à haute valeur en biodiversité via le cadastre + pour le développement d'un réseau vert

- Plan toiture : intensifier l'utilisation des toitures → créer des jardins, des lieux de récréation → cartographier les toitures qui peuvent être utilisées dans ce but

Gestion qualitative :

- Cahier des charges sur la gestion des terrains à l'attention des gestionnaires d'espaces (IBGE, communes)
  - Mise en place d'une Convention entre la Région et les communes
  - Des « facilitateurs » IBGE assure un rôle de conseillers
- Si une parcelle a une haute valeur biologique, la gestion doit aller directement à l'IBGE avec le personnel et les moyens nécessaires
- Imposer des normes de qualités de valeur biologique pour tous les espaces verts existants (y compris les parcs) + travailler par obligation de résultat pour les pouvoirs publics (mise en place « d'indicateurs biologiques »)

## **Gestion globale de l'environnement**

### ***Qualité du bâtiment et de son environnement***

- Le RRU devrait intégrer des concepts environnementaux → compléter le RRU et les autres outils urbanistiques avec des aspects liés à l'environnement (bruit, esthétique, vibration, déchets, coefficient biotope de surface en pourcentage, etc. au niveau du bâti/de la parcelle)
- Vérification (définir par qui) pour la certification de la qualité → lien PEB. Envisager des certificats avec un niveau de qualité (cf. AIB Vinçotte pour l'électricité). Déduction fiscale ou sur revenu cadastral comme incitant ?
- Mettre au point un certificat d'habitabilité pour lutter contre l'insalubrité
- Bonne pratique : s'inspirer du *Watertoets* mit en place en Flandre. Cet organisme spécialisé est chargé de la vérification de la qualité des eaux naturelles
- Impétrants : meilleure coordination des acteurs et harmonisation des compétences, gestion des sous-sols comme bien commun, gestion des champs électromagnétiques, séparation des eaux claires et des eaux usées.

### ***Déplacements***

- Mettre en place des études sur la capacité environnementale de la voirie : qu'est-ce qu'une voirie peut absorber comme nuisances et comment les réduire
- Débat sur la qualité des infrastructures et des voiries en amont du projet (rôle du bMa)
- Logique « d'éco-management » : gestion intégrée des risques liés à l'environnement, la santé et la sécurité basés sur les principes du développement durable

### ***Consommation***

- Encourager les usages communs et le « vivre ensemble » → propriété et/ou usage commun (logement multi générationnel, collocation, salon lavoir, voiture partagées, Villo, etc.), afin de réduire l'impact environnemental des individus (sur le principe d'une voiture pour 4 personnes, une machine à laver pour 10,...)
- Alimentation durable : achats collectifs et circuits court

### **Gouvernance**

- Réfléchir en amont la problématique environnementale
- Créer un profil d'« Ecomeester » qui ne s'occuperait que de la question environnementale
- Exigence environnementale pour les organismes publics à traduire dans un cahier des charges
- Coordination des acteurs
- Simplification de certaines procédures administrative + meilleure distribution des compétences

### **Connaissances/informations**

- Améliorer l'état des connaissances dans les matières environnementales et poursuivre la recherche de manière constante → s'appuyer entre autres sur les universités + les observatoires + les bureaux d'études
- Créer un observatoire indépendant d'évaluation
- Mise en commun des données des organismes publics pour une meilleure diffusion de l'information et de la connaissance
- Développer l'évaluation (indicateurs, outils,...)